

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 septembre 2020

A la Mairie de Lavergne à 18 heures 00

Sous la Présidence de Didier BES

Date convocation : 03 septembre 2020

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon JOYEUX, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE, Céline SER

Absent(s) excusé(s) :

Secrétaire de séance : Manon JOYEUX

ORDRE DU JOUR

- ***Désignation d'un secrétaire de séance en la personne de Manon JOYEUX***

- ***Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 juillet 2020***

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

1) DÉSIGNATION MEMBRE(S) COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES / RESSOURCES TRANSFÉRÉES (C.L.E.C.T)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SPG/2018/16 en date du 27 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR), conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu, la délibération de la Communauté de Communes CAUVALDOR n° 2020_07_27_016, en date du 27 juillet 2020 arrêtant la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées comme suit : un représentant par commune, plus un membre supplémentaire par tranche de 1000 habitants entamée (population DGF) au-delà des premiers 1000,

Considérant qu'au vu de la population DGF 2020 de notre commune qui compte 495 habitants, le conseil municipal doit désigner 1 membre pour siéger à la C.L.E.C.T. de la Communauté de communes CAUVALDOR,

Vu la candidature de Monsieur Didier BES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention des membres présents décide :

- **DE DESIGNER Monsieur Didier BES** pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.
- **DE DIRE** qu'au vu de cette désignation, le Président de la communauté de communes prendra un arrêté fixant la liste des membres de la CLECT,
- **DE DIRE** que lors de sa première réunion, la commission élira en son sein un Président et un Vice-Président.

2) SCE ASSAINISSEMENT LAVERGNE : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SCE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

3) SCE DE L'EAU : ADHESION DES SIAEP DE GREALOU ET DU SEGALA ORIENTAL AU SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SEGALA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande d'adhésion des syndicats d'eau potable des Causses de Gréalou et du Ségala Oriental au syndicat mixte du Limargue et Ségala qui sécurise en eau potable plusieurs collectivités du nord-est du Lot.

Ces demandes d'adhésions ont été respectivement validées par délibérations des communes membres des syndicats demandeurs et par délibération du conseil syndical du Limargue et Ségala en date du 23/12/2019.

Il est rappelé que selon les articles L.5211-18, L.5214-27 et L.5212-32 du CGCT l'adhésion de ces deux syndicats d'eau potable est subordonnée à l'accord des conseils municipaux/comités syndicaux des membres du syndicat mixte.

A ce titre, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'intégration de ces deux syndicats dans le périmètre du syndicat mixte du Limargue et Ségala.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis :

- **FAVORABLE** et accepte l'adhésion des SIAEP des Causses de Gréalou et du Ségala Oriental au syndicat mixte du Limargue et Ségala.

4) ENEDIS - Désignation d'un correspondant tempête

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal un courrier ENEDIS lui demandant de désigner un correspondant tempête pour les problèmes climatiques importants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Patrick BOY, correspondant tempête

5) COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) : composition liste de 24 noms

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Monsieur le maire rappelle la composition de cette liste :

- Le maire ou adjoint déléguée, président de la commission
- 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour la commune de Lavergne

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal d'établir une liste de contribuables, en nombre double soit 24 noms, pour faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DESIGNE** une liste des 24 personnes proposées pour siéger à la commission communale des impôts directs de la commune (tableau annexé à la délibération)
- **TRANSMET** la liste des personnes à la Direction Générale des Finances Publiques, pour désignation des 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants de la CCID de la commune

A – Monsieur Patrick BOY est proposé à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID CC CAUVALDOR).

6) PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS): création d'une commission en charge de la finalité du PCS de Lavergne réalisé et non validé par la précédente équipe communale.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier PCS de la commune est quasiment terminé et qu'il souhaite qu'une commission s'implique rapidement sur ce dossier PCS afin qu'il puisse être opérationnel rapidement.

Les membres pour la commission PCS sont les suivants :

Céline SER, Dominique FROMENTEZE, Manon JOYEUX, Patrick BOY, Johan MAZIERO et Jean-Louis RIGOUSTE.

7) PRESENTATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS CAUVALDOR : commissions intercommunales avec représentation des élus des communes au sein de CAUVALDOR de façon équilibrée et équitable.

Les différentes commissions pour lesquelles des élus ont souhaité y être inscrits en attente de leur validation prise en conseil communautaire le 14 septembre prochain :

I- Commission thématique			
Ouvert aux conseillers communautaires et municipaux	(choix : titulaire parmi 5 commissions, suppléant parmi 5 commissions)		
		Mettre une croix)	
	NOM Prénom du membre	Titulaire	ou Suppléant
Commission 1 : Activités et équipements sportifs	BOUSSAC Thierry	X	
Commission 2 : Economie, tourisme, artisanat et commerce	COUDERC Aurore	X	
Commission 4 : Agriculture, agroalimentaire, abattoirs, viticulture et trufficulture	BES Didier		X
Commission 5 : Actions sociales et solidarité	JOYEUX Manon	X	
Commission 6 : Transition écologique, développement durable, alimentation durable, filière bois et circuits courts	MAZIERO Johan	X	
Commission 7 : Services à la population			
Commission 10 : Politique patrimoniale et paysagère, cœur de village et requalification urbaine	RIGOUSTE Jean-Louis		X
Commission 11 : Culture	CANITROT Véronique	X	
Commission 13 : Urbanisme, planification et ADS	CANITROT Véronique		X
Commission 14 : Enfance et jeunesse	FROMENTEZE Dominique	X	
II- Commission au caractère technique			
	Proposition		
	NOM Prénom du membre	Titulaire	ou Suppléant
Ouvert aux conseillers communautaires	BES Didier	X	
Commission 3 : Finances, budget et fiscalité			
Commission 12 : Bâtiments, réseaux, numérique et nouvelles technologies			
III- Commission au caractère spécifique			
	Proposition		
Voirie et chemin : commission de secteur	NOM Prénom du membre		
1 membre pour les communes de moins de 1 999 hab	BOY Parick		
2 membres pour les communes de plus de 2 000 habitant			

8) COMMISSION ADRESSAGE : étude du visuel des plaques en alu composite (format écriture, couleur) et réalisation d'un plan de positionnement avec détail du nombre de plaques et fournitures pour les divers supports)

Thierry BOUSSAC refait une présentation rapide sur le format des plaques en alu composite de couleur claire, retenu lors de la précédente réunion.

Il présente ensuite les différentes couleurs pour l'écriture et format d'écriture.

Après un tour de table la majorité des membres présents retiennent la couleur chocolat en écriture format normal, avec un liseré double en contour de plaque.

Le conseil municipal délègue la commission adressage pour finaliser la mise en forme des futures plaques et leur emplacement.

9) QUESTIONS DIVERSES

1- Point sur la rentrée scolaire 2020-2021

Le maire donne la parole à Dominique FROMENTEZE qui est aussi président du SMASP, qui présente les points suivants :

- Effectif par école et par classe

RENTRÉE SCOLAIRE 2020 / 2021

1 - ÉCOLE DE THEGRA : PROJECTION 2022

TPS : 2	TPS : ?
PS : 12	PS : ?
MS : 7	MS : 12
GS : 5	GS : 7
CP : 9	CP : 5

(pour mémoire CE1 : 10)

TOTAL 35 élèves + 10 => 45 élèves 24 élèves

RÉPARTITION / communes de résidence (avec les CE1)

Thégra : 16 - Lavergne : 14 - Meyrinhac L : 6 – Bio : 2
Souceyrac : 1 – Gramat : 1- Loubressac : 1 – SM Presque : 1
Padirac : 3

2- ÉCOLE DE LAVERGNE PROJECTION 2022

(CE1 : 10 à l'école de Thegra)	CE1 : 9
CE2 : 8	CE2 : 10
CM1 : 12	CM1 : 8
CM2 : 15	CM2 : 12

TOTAL : 35 élèves 39 élèves

RÉPARTITION / communes de résidence

Thégra : 13 - Lavergne : 14 - Meyrinhac L : 5 – Bio : 2
- Loubressac : 1

EFFECTIF TOTAL DU RPI : 80 ÉLÈVES

Prévu 74 élèves au dernier conseil d'école du 18 juin 2020

- Déroulement de la rentrée :
 - Achat d'un ordinateur
 - Formation AGEDI pour la secrétaire
 - Nouvelle embauche BAFA avec formation BAFD à confirmer
 - Note aux parents : règlement, tarifs, ...
 - Les agents ont des blouses
 - RDV Cahors avec le CDG 46 pour contrôle des contrats
 - Frais de scolarités communes extérieures

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h.

Didier BES

Patrick BOY

Thierry BOUSSAC

Véronique CANITROT

Dominique FROMENTEZE

Aurore COUDERC

Manon JOYEUX

Johan MAZIERO

Chantal MASMAYOUX

Jean-Louis RIGOUSTE

Céline SER